

## Arrêté n° 19/130/CM

### Désignation des membres du jury - Marché de conception réalisation - métro Ligne 1 - Pôle d'échanges de la Fourragère - Extension du Parking Relais de la Fourragère

#### VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le code des Marchés Publics ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Pascal Montecot en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le 20 septembre 2018 ;
- L'arrêté n°18/329/CM du 29 novembre 2018 portant délégation de fonctions à Monsieur Pascal Montecot, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le concours de conception réalisation du métro ligne 1 – Pôle d'échanges de la Fourragère – Extension du parking relais de la Fourragère.

#### CONSIDÉRANT

- La nécessité de désigner les personnalités qualifiées en vue de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres composée en jury ;

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Sont désignés pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres composée en jury :

- Monsieur Lejeune Xavier, Ingénieur, membre du CINOV,
- Monsieur Bassette Claude, Ingénieur, membre du SYNTEC,
- Monsieur Chevalier Eric, Architecte, membre du Syndicat des Architectes.

### **Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 juin 2019

**Martine Vassal**